

aux mêmes temps primitifs ? La petitesse de sa poignée qui ne mesure que 9 centimètres serait assez caractéristique.

VI. — Nous ne voulons pas terminer sans dire quelques mois d'un vaste ensemble de monuments semés sur tous les rivages de la Bresse et des Bombes, que l'archéologie appelle des tumuli ou mottes et que les paysans nomment des poypes dans leur langage.

Tandis que les habitants de la rive droite pouvaient établir leurs campements sur des rocs escarpés, fortifiés par la nature, les peuplades de la Bresse, pour qui les besoins de défense étaient les mêmes, durent remédier aux inconvénients de la plaine, en y élevant des monticules artificiels. En effet, avons-nous dit, ces monticules abondent dans le département de l'Ain. On a beaucoup discuté sur leur origine et sur leur usage. Quant à nous, nous réservons prudemment notre jugement définitif, jusqu'au jour où ils auront été l'objet de fouilles et d'explorations suffisamment méthodiques et générales. *A priori*, nous ne doutons pas qu'un certain nombre de ces poypes ne remontent aux temps préhistoriques, où elles ont dû servir comme en d'autres pays, soit de citadelles, soit de sépultures. Mais il faut ajouter qu'en tous temps il a été d'usage d'élever des monticules pour les approprier à différents besoins. Le moyen-âge encore dressait parfois ses manoirs sur des mottes artificielles.

Quoi qu'il en soit, les poypes de la Bresse constituent des monuments tout particuliers. Comme on n'en retrouve pas les analogues sur la rive opposée, il faut les considérer comme un produit local, enfanté par les circonstances et par la nécessité, dans un pays de plaines, privé de pierres, impraticable, à cause des boues, pendant une partie de l'année. Les rares tombelles que l'on rencontre sur les côtes rocheuses qui bornent la plaine à l'est et à l'ouest, soit en Maçonnais.